

Série évaluation de projet

**Évaluation finale du projet
«Appui à la mise en place d'un Système
d'Information durable sur la sécurité
alimentaire et d'alerte précoce»**

Symbole du projet: GCP/CHD/038/EC

Réponse de la Direction

Réponse de la Direction à l'évaluation finale du projet «Appui à la mise en place d'un Système d'Information durable sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce» (GCP/CHD/038/EC)					July 2018
Recommandation de l'évaluation	Réponse de la Direction Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée et commentaire sur la Recommandation	Plan de la Direction			
		Mesure à prendre	Unité responsable	Date	Financement additionnel requis (Oui ou Non)
<p>Recommandation 1: La FAO et les partenaires humanitaires et au développement doivent continuer à appuyer les ministères à défendre l'importance du SISAAP et faire perdurer leur degré d'engagement dans le dialogue politique.</p> <p>La FAO doit continuer à mobiliser les acteurs publics et non gouvernementaux et appuyer le dialogue politique pour assurer le plaidoyer et la sensibilisation des autorités au plus haut niveau pour que les fonctions du SISAAP soient perpétrées après la fin du projet. Elle doit poursuivre la mobilisation des partenaires techniques et financiers et contribuer à l'amélioration de la collaboration et des complémentarités entre les différents ministères impliqués dans la gestion de la sécurité alimentaire au Tchad.</p>	Acceptée	L'action sera prise d'entente avec le Ministère. Le programme FIRST en cours de développement au Tchad offre un contexte pertinent pour appuyer le dialogue politique. Le plaidoyer visant à mobiliser les partenaires techniques et financiers est déjà en cours. Il sera renforcé. Cette action s'inscrit toutefois dans la durée. Elle est continue.	Programme	Décembre 2019	Oui (à travers FIRST)
<p>Recommandation 2: La FAO doit assister le gouvernement au niveau technique et managérial pour améliorer la performance et la qualité des produits et services du SISAAP.</p> <p>Pour cela, la FAO devra assister le gouvernement à: (i) établir un système de management clair (adoption des principes de management, d'un système qualité, des procédures opérationnelles, redéfinition des postes); (ii) réaliser un mapping des bénéficiaires du SISAAP et à identifier leurs besoins réels, afin d'adapter ses réponses à ces différents besoins; (iii) renforcer les capacités du SISAAP et de ses démembrés à partir d'une meilleure analyse de leurs besoins suivis; (iv) améliorer la coordination dans la collecte des données et la valorisation des données existantes; (v) améliorer et adapter sa communication selon les audiences/bénéficiaires.</p>	Acceptée	L'action requise va nécessiter une volonté exprimée par le Ministère en charge de l'Agriculture. Dans un deuxième temps il faudra une expertise spécifiquement dédiée et à temps plein à l'établissement d'un système de management tel que proposé. Ceci pourrait se faire à travers un TCP-F si une autre source de financement n'est pas identifiée.	Programme	Décembre 2019	Oui

<p>Recommandation 3: La FAO doit accompagner le SISAAP dans la recherche de personnel compétent ainsi que dans la formation des cadres affectés à la gestion et aux activités du SISAAP même afin que ces derniers soient capables d'assurer toutes fonctions pertinentes.</p> <p>La FAO devrait continuer à appuyer les efforts du Gouvernement dans la mise en place d'outils et procédures permettant le choix des ressources humaines appropriées pour le SISAAP. Il est nécessaire de choisir les leaders et promoteurs du SISAAP ainsi que le personnel sur la base de la motivation et du niveau de compétences. Pour améliorer sa performance, le SISAAP doit dans un premier temps bien définir les fiches de postes, recruter le personnel correspondant, et au besoin renforcer ses capacités pour lui permettre de remplir pleinement ses fonctions. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place un système qualité car pour bien jouer son rôle, le SISAAP est une institution appelée à avoir un standard qualité de service élevée. Il est important que le SISAAP ait des cadres bien formés et capables d'assurer toutes fonctions relevant du SISAAP. Il doit pour cela chercher à disposer d'un staff de qualité.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>L'action requise va nécessiter une volonté exprimée par le Ministère en charge de l'Agriculture. Compte tenu du fait que le personnel du SISAAP est exclusivement constitué de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, des consultations auront lieu avec l'autorité ministérielle y compris pour les besoins de renforcement des capacités, la formation, mais également la mise à disposition d'experts étrangers dans le cadre de la coopération Nord/Sud et Sud /Sud.</p>	<p>Programme</p>	<p>Décembre 2019</p>	<p>Oui</p>
<p>Recommandation 4: En général, afin d'assurer une meilleure gestion ainsi qu'une continuité dans la coordination des activités du projet, il est important que la FAO améliore sa stratégie de mobilisation et de gestion des experts qu'elle affecte à ses projets.</p> <p>Le changement rapide des experts et délais administratifs de remplacement long dans le cadre du projet d'Appui au SISAAP ont affecté la qualité de l'assistance technique fournie. Dans le cas où un projet similaire (ou une phase suivante du même projet) sera mis en œuvre, la FAO doit porter une attention spécifique à cet aspect. Dans ce cas, il est nécessaire de réaliser une analyse des risques du projet et une analyse détaillée des besoins pour bien cibler les actions de renforcement des capacités à travers, par exemple, l'élaboration d'un plan de renforcement de ces dernières.</p>	<p>Acceptée</p>	<p>Une analyse des risques du projet sera initiée et elle comprendra un examen des besoins à couvrir par l'expertise de la FAO. Des actions de renforcement des capacités seront planifiées.</p>	<p>Programme</p>	<p>Décembre 2019</p>	<p>Non</p>